

COMPTRE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2016

Secrétariat Général
BG/HB/MM "CR 21 novembre 2016"

L'An Deux Mil Seize, le 21 novembre,
le Conseil Municipal de Courbevoie dûment convoqué le 15 novembre 2016,
s'est assemblé à vingt heures, dans la salle du Conseil,
sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Maire, Député des Hauts-de-Seine.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, DECIDE DE DESIGNER à main levée le secrétaire de séance, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales et **ELIT** en cette qualité Monsieur François LATTOUF.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 53, dont 53 en exercice et 41 présents à l'ouverture de cette séance :

	Présent	Procuration à
M. Jacques KOSSOWSKI	X	
Mme Marie-Pierre LIMOGE	X	
M. Eric CESARI	X	
M. Daniel COURTES	X	
Mme Nicole PERNOT	X	
M. Patrick GIMONET	X	
Mme Christiane RADENAC	X	
M. Jean SPIRI	X	
Mme Aurélie TAQUILLAIN	X	
M. Bernard ACCART		Mme Sybille d'ALIGNY
Mme Charazed DJEBBARI	X	
M. Yves JEAN	X	
Mme Sandrine LOCQUENEUX	X	
M. Serge DESEMAISON	X	

	Présent	Procuration à
Mme Laetitia DEVILLARS	à partir du dossier n°8	
Mme Nathalie RENAULT	X	
Mme Marion JACOB-CHAILLET	à partir du dossier n°9	Mme Marie-Pierre LIMOGE jusqu'au dossier n°8 inclus
M. Hervé de COMPIEGNE	X	
M. Michel GEORGET	X	
Mme Catherine MORELLE	X	
M. Arthur SAINT-GABRIEL	X	
M. Guy RAYER	X	
Mme Christine FRANCOZ	X	
Mme Martine BORAGNO		M. Jean-Michel HU YANG
Mme Solange ROSSIGNOL	X	
M. Jean-Michel HU YANG	X	
M. Hervé CHATELAIN	X	
M. Stéphane FICHANT	X	
Mme Catherine ECRAN	X	
Mme Maria GARCIA	X	
M. José DO NASCIMENTO		M. Eric CESARI
Mme Blandine POULIQUEN	X	
Mme Bouthaina SEBBATA		M. Guy RAYER
M. François LATTOUF	X	
Mme Sybille d'ALIGNY	X	
M. Reynald MONGIN	X	
Mme Stéphanie SOARES		M. François LATTOUF
Mme Caroline CORNU	à partir du dossier n°8	
M. Khalid AIT OMAR	X	
M. Pierre LAROCHE		M. Arthur SAINT-GABRIEL
Mme Diane ZEITOUN	X	
M. Jean-André LASSERRE		Mme Cécile BOUCHERIE
M. Jean-Philippe ELIE	X	
M. Karim LARNAOUT	à partir du dossier n°7	M. Alban THOMAS jusqu'au dossier n°6 inclus
Mme Cécile BOUCHERIE	X	
M. Alban THOMAS	X	
M. Richard CROCHE	X	
Mme Floriane DENIAU	X	
Mme Dominique FRATELLIA	X	

	Présent	Procuration à
M. Arash DERAMBARSH		Mme Dominique FRATELLIA
Mme Ghizlaine GUESSOUS	X	
M. Marcel POUJADE	X	
Mme Maria COTORA	X	

Soit :

Conseillers municipaux présents :	41
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	10
Conseillers municipaux absents, non représentés :	02

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales et **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte-rendu de la séance du 3 octobre 2016 qui a été transmis par courriel le 7 octobre 2016.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la désaffectation des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble 5 rue de l'Industrie qui étaient utilisés par VAL Courbevoie et **PRONONCE** leur déclassement du domaine public.

DECIDE de céder la totalité de l'immeuble 5 rue de l'Industrie, dans son état actuel, moyennant la somme de 1 150 000 € (un million cent cinquante mille euros) net vendeur, à la société Pierre Rénovation Tradition sise 210 rue Saint-Denis à Paris (75002), immatriculée au registre du commerce et des sociétés Paris B sous le numéro 442 043 774.

AUTORISE la société Pierre Rénovation Tradition à déposer dès maintenant, sans attendre la signature de l'acte de cession, toutes les demandes d'autorisation notamment d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet.

ANNULE le règlement de copropriété de l'immeuble subsistant au fichier immobilier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à cette cession et à effectuer l'ensemble des démarches y afférentes.

Délibération adoptée par 44 pour, 7 contre

APPROUVE la désaffectation des locaux de l'ancienne halte-garderie Leclerc situées 43 rue Henri Regnault et **PRONONCE** leur déclassement du domaine public.

DECIDE la mise en vente de ces locaux par le biais d'une procédure d'appel à candidatures.

FIXE le prix net vendeur attendu par la Ville à 645 000 € sur la base de l'avis de France Domaine relatif à la valeur vénale du bien.

APPROUVE l'avis d'appel à candidatures définissant l'organisation de la consultation et les modalités de cession.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer à signer tous les documents et à accomplir l'ensemble des formalités y afférentes.

Délibération adoptée par 44 pour, 7 contre

ELIT à main levée Monsieur Dimitri BILLAND en qualité de représentant de la vie locale du conseil de quartier "Faubourg de l'Arche".

Délibération adoptée par 7 pour, 44 abstentions

APPROUVE la modification du siège de la Métropole du Grand Paris à l'adresse 15-19 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

Délibération adoptée par 51 pour

APPROUVE la convention entre la Ville et l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense définissant les modalités de refacturation à ce dernier des charges d'électricité relatives à sa compétence concernant l'éclairage public et la signalisation tricolore et lumineuse.

AUTORISE Monsieur GIMONET, Adjoint au Maire délégué aux finances, à la signer et l'exécuter, ainsi que tout avenant ou document y afférent.

Délibération adoptée par 51 pour

PREND ACTE de la communication des rapports 2015 retraçant l'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) et du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) accompagnés de leur compte administratif.

Pas de vote

PREND ACTE de la communication des rapports 2015 sur les conditions d'exécution des services publics suivants:

- la distribution d'énergies calorifique et frigorifique ;
- le stationnement ;
- la gestion des structures d'accueil petite enfance "Les Galopins", "Le Petit Prince", "Armand Silvestre" et "Les Bout'Chous".

Pas de vote

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

Pas de vote

APPROUVE l'adhésion de la Ville à la charte "Objectif zéro phyto en Seine centrale urbaine", étant précisé que, depuis 2006, la Ville s'est engagée dans une démarche d'abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires, par une diminution de leur usage et leur suppression totale dès 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et l'exécuter.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE la convention de coopération entre la Ville et Pôle Emploi Courbevoie et Pôle Emploi Cadres Bois-Colombes, afin d'améliorer les services de proximité rendus aux personnes en recherche d'emploi et aux entreprises du territoire.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les documents y afférents et à les exécuter.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville et l'EDC PARIS Business School, afin de favoriser l'insertion et l'orientation professionnelles, ainsi que l'entreprenariat.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les documents y afférents et à les exécuter.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour l'accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles (APTM) pour la tenue de permanences au Point d'Accès au Droit.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et l'exécuter.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE la charte de partenariat entre la Ville et la Direction Académique des Services de l'Education Nationale des Hauts-de-Seine relative à la mise en place du dispositif d'accueil de collégiens exclus temporairement de leur établissement (dispositif "ETAPE"), ainsi que la convention type de prise en charge de ces élèves.

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer, ainsi que tous les documents y afférents et à les exécuter.

Délibération adoptée par 53 pour

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville et le Groupe Immobilière 3F relative à la mise en place d'un chantier de prévention et d'insertion à destination des jeunes.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les documents y afférents et à les exécuter.

Délibération adoptée par 53 pour

PREND ACTE du compte-rendu par Monsieur le Maire des décisions prises en vertu de la délégation accordée sur la base de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, dont chaque membre du conseil a reçu la liste avec la convocation à la présente réunion.

Liste des décisions prises selon l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Date	Objet
23/09/2016	Préemption du lot 313 sis 43 à 55, avenue de l'Europe et 33 à 47, rue du Moulin des Bruyères à un prix différent de celui de la déclaration d'intention d'aliéner
23/09/2016	Préemption des lots 316 et 288 sis 43 à 55, avenue de l'Europe et 33 à 47, rue du Moulin des Bruyères à un prix différent de celui de la déclaration d'intention d'aliéner

Du 29/09/2016 au 14/09/2016	Achats et renouvellements de concessions dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec
13/10/2016	Vente de dériveurs stockés au centre de vacances Les Goélands
13/10/2016	Demande de subvention à l'Etat en vue du financement de travaux de sécurisation des écoles au regard des risques de terrorisme
13/10/2016	Convention d'occupation précaire du domaine public Ville de Courbevoie / GIP "Maison de l'emploi, de la Formation et des Entreprises - Rives de Seine"

Liste des décisions de marchés publics

DATE	MONTANT HT	SOCIETE
07/10/2016	29 350 € *	SAMOP SAS Faisabilité et programmation pour l'extension du centre de supervision de la vidéoprotection urbaine et du poste de police municipale * <i>montant forfaitaire : 29 350 € HT</i> * <i>tranche ferme (faisabilité): 12 900 € HT</i> * <i>tranche optionnelle n°1 (programmation) : 7 250 € HT</i> * <i>tranche optionnelle n°2 (participation au concours) : 9 200 € HT</i>
17/10/2016	*	BERROUS JEUX EDUCATIFS Achat et livraison de jeux et jouets Ville / VAL - Lot 1 : jeux et jouets éveil, apprentissage et imitation * <i>montant maximum annuel : 33 000 € HT</i>
17/10/2016	*	PAPETERIES PICHON SAS Achat et livraison de jeux et jouets Ville / VAL - Lot 2 : jeux et jouets de motricité, plein air * <i>montant maximum annuel : 32 500 € HT</i>
17/10/2016	*	DIDACTO Achat et livraison de jeux et jouets Ville / VAL - Lot 3 : jeux de règles * <i>montant maximum annuel : 25 000 € HT</i>
27/10/2016	*	ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT / ELRES Fourniture et livraison de mobiliers spécifiques à la restauration scolaire * <i>montant maximum annuel : 30 000 € HT</i>

03/11/2016	196 170,39 €	POTAR HURLANT Fourniture et pose de matériels de son et lumière pour l'espace Carpeaux et le Centre Evènementiel de Courbevoie
04/11/2016	*	SOGEMAT SERVICE Fourniture de petits équipements de restauration, de vaisselles et de vaisselles jetables <i>* montant maximum annuel : 120 000 € HT</i>

ENTEND les questions orales posées relatives à :

- la rétrogradation de l'équipe de hockey de Courbevoie en lien avec la subvention municipale,
- le protocole relatif au recueil des mains courantes établies par la police municipale,
- le marché forain dans le quartier du Faubourg de l'Arche géré par la société « Les fils de Madame Géraud » et les mesures prises pour améliorer son fonctionnement,
- l'accueil des réfugiés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h32.

Le Secrétaire,

Le Maire,

François LATTOUF

Jacques KOSSOWSKI
Député des Hauts-de-Seine